

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE

Séance ordinaire du 17 juillet 2023

Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire

Date de convocation : 11 juillet 2023

PRESENTS : BUFFLER Bénédicte, GAY Marie Paule, GERARD Christian, JUNG DUHAIL Elisa, KLETTY Christian, LAURENT Thierry, PLESSY Pauline, RAFFALLI Lionel, REGNIER Julien.

ABSENTS EXCUSES : JUNG DUHAIL Elisa, SCHALL Alain.

Secrétaire de séance : REGNIER Julien

PROCURATIONS : PLESSY Pauline, KLETTY Christian.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2023
2. Informations, compte-rendu de réunions
3. Servitude Enedis pour un poste de transformation sur parcelle communale n° 1 en section 3
4. Bail emphytéotique camping
5. Proposition d'achat de 2 ares de terrain à l'Ugecam
6. Fonds de concours de la communauté de communes pour un espace de stockage des déchets verts et de gravier
7. Divers

1° Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2023

Le compte-rendu du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2° Informations, compte-rendu de réunions

- Conseil d'école

Mme la maire présente le compte-rendu du conseil d'école du 20 juin dernier :

- Informatique : le devis d'Alsace Micro Service pour l'équipement de l'école en tableau numérique a été validé et une pré-visite technique a été organisée.
- Plantation : des arbustes fruitiers seront plantés dans le jardin de l'école pour chaque enfant entrant en CP.
- Crédits mairie : 1 000 € pour l'année scolaire et 5 photocopies par jour et par élève
- Effectifs scolaires : 16 actuellement. Prévision de 17 à la prochaine rentrée.

- Droit de préemption urbain

Mme la maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles elle n'a pas préempté :

- Vente de bâtiments avec terrains en section 6, de 38 a 44, au 6 Rte de Sainte-Marie-aux-Mines (ancien centre de cure Béthel)
- Vente d'un terrain de 2 a 7 section 5 n° 118 (attenant à la maison et au terrain sis 27 Rte de Sainte-Marie-aux-Mines
- **Antenne-relais Free Mobile**

Mme la maire rend compte du projet d'installation par Free Mobile d'un pylône pour la réception des antennes des 3 opérateurs Free Mobile, Bouygues et SFR au lieudit Kalblin
Une déclaration préalable de travaux a été déposée.

- **Travaux de voirie / eau**

L'Adjoint au maire, M. GERARD Christian, rend compte des travaux de réparation de fuites d'eau au niveau du rond-point de la mairie.

3° Servitude Enedis pour un poste de transformation sur parcelle communale n° 1 en section 3

Mme la maire informe l'assemblée de son accord, en avril 2022, pour une servitude relative à l'installation d'un transformateur Enedis en section 1 n°3.

Afin d'officialiser cet accord pour la servitude, un acte notarié, aux frais d'Enedis, doit être établi.

Le Conseil Municipal se déclare favorable à cette servitude et décide, à l'unanimité, de :

- CONSENTIR à cette constitution de servitude moyennant les indemnités et sous les charges et conditions que le mandataire jugera convenables.
- ACCEPTER la constitution d'une servitude d'accès, de non-aedificandi, de passage de **canalisations électriques souterraines dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 515 mètres**, à la charge des biens immobiliers désignés comme suit : Section 1 Numéro 3 Lieudit LE HOLLY CHAMPS DU DIABLE 186 ha 03 a 75.
- ACCEPTER la constitution d'une servitude d'accès, de non-aedificandi, de passage, de **pose d'un poste de transformation d'une surface de 30 m²**, à la charge des biens immobiliers désignés comme suit : Section 1 Numéro 3 Lieudit LE HOLLY CHAMPS DU DIABLE 186 ha 03 a 75
- D'autoriser Mme la maire à signer ces deux procurations et tous documents liés à ces servitudes en faveur d'ENEDIS.

4° Bail emphytéotique camping

Madame la maire rappelle les précédentes délibérations du 15 février 2023 et du 9 mai 2023 relatives à l'appel à candidatures pour la gestion du camping d'Aubure via un bail emphytéotique, puis l'attribution du camping à la société onlycamp.

Il est rappelé que les parcelles sur lesquelles était exploité l'ancien camping municipal, sises à AUBURE cadastrées Section 7 N° 397/118 et 398/118 et à RIBEAUVILLE cadastrées Section 36 N° 373/312 et 475/312, du fait de leur vente à Monsieur Michel CULLI et de la résolution judiciaire ultérieure de l'acte de vente, sont à ce jour désaffectées, la commune n'ayant plus exploité de camping sur ces parcelles depuis plusieurs années.

Dans l'objectif de pouvoir conclure un bail emphytéotique de droit privé sur lesdites parcelles, il convient de prononcer le déclassement du domaine public et l'intégration au domaine privé de la commune.

En effet, la Commune entend louer ces terrains au profit d'une société privée qui pourra les exploiter librement. Il a été proposé à la société ONLYCAMP de conclure un bail emphytéotique dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 35 ans

Destination : La Commune a réservé cette zone pour les activités touristiques liées au camping et au stationnement des caravanes tel que précisé au PLU. Le bien édifié sera exclusivement destiné à la réalisation d'une activité commerciale de tourisme de plein air (camping) de nature à favoriser et à dynamiser le développement touristique de la Commune.

Investissement : il est prévu un investissement par le preneur, à court terme de 500.000,00 EUR

Chemin rural : il est prévu la libre circulation douce sur le chemin rural séparant les parcelles et reliant le chemin de la poste à la route de Ribeuuillé en période d'ouverture du camping

Aire de jeux : l'emphytéote devra garantir l'accès à l'aire de jeu aux habitants de la commune

Mise à disposition : la mise à disposition des parcelles aura lieu le 1^{er} octobre 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à conclure la convention de bail emphytéotique au conditions principales indiquées ci-dessus, fixer toutes les autres conditions du bail emphytéotique, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, et, généralement, faire le nécessaire pour la conclusion du contrat qui sera régularisé par Maître Béatrice GUILLIER, Notaire associée à KAYSERSBERG VIGNOBLE.

5° Proposition d'achat de 2 ares de terrain à l'Ugecam

Madame la maire informe l'assemblée que la mairie s'était déjà positionnée pour acquérir un bout de terrain situé sur le domaine de l'immeuble Ugecam « Les pins » - 3 Chemin du Combattant à AUBURE - section 7 n° 438/67 - à savoir environ 2 ares le long de la route départementale (Route de Fréland) afin de pouvoir concevoir une amélioration de la sécurité dans ce secteur.

L'UGEAM est favorable à cette cession de 2 ares et charge une agence immobilière de la transaction. Il

est demandé au conseil municipal de faire une proposition de prix.
L'Assemblée se base sur une récente transaction pour son offre de prix.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de proposer un prix de 2 000 € pour l'achat de 2 ares en section 7 n° 438/7, le long de la Route de Fréland, avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire, et charge Mme la maire de la transaction et de la signature de tous documents afférents à cet achat de terrain.

6° Fonds de concours de la communauté de communes du pays de Ribeauvillé

1) Espace de stockage déchets verts

La commune possède un espace de dépôt de déchets verts. Cet espace est actuellement délimité par une clôture grillagée. Avec le temps, la clôture s'est abîmée par le poids des dépôts et les manœuvres des véhicules des usagers et des engins lors des collectes des déchets.

La collectivité souhaite réaménager cet espace en dur par la pose de blocs béton empilables.

2) Bac à gravier

Dans le cadre de la viabilité hivernale, les voies de la commune sont gravillonnées après déneigement. A ce jour, le gravier nécessaire à cette opération est stocké en tas au dépôt communal. Dans le but de rationaliser l'espace et de faciliter la manutention, la collectivité souhaite créer un espace de stockage en dur réalisé en blocs béton empilables.

Projet de création d'espaces de stockage (déchets verts et dépôt communal)

Mr Christian GERARD, adjoint au Maire, présente le projet de création d'espaces de stockage.

Les travaux consisteraient à créer un espace de stockage (bac à gravier) au dépôt communal et à réaménager le site des déchets verts en espace en dur par la pose de blocs béton empilables.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 10 720,00 € HT.

Dans le cadre du pilier « solidarité » du Projet de Territoire 2020-2026 de la CCPR et des mesures de soutien aux communes membres, le Conseil de Communauté a délibéré le 29 juin dernier en faveur du versement d'un fonds de concours de 5 000€ pour les communes dont le taux d'épargne brute 2019 est inférieur à 15%, dont AUBURE.

La commune d'AUBURE va solliciter le soutien de la CCPR pour un montant 5 000 € dans le cadre du fonds de concours voté par le conseil de communauté le 29 juin 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire à solliciter le soutien financier de la CCPR
- D'autoriser Mme le Maire à débiter l'opération et faire réaliser les travaux, après obtention d'accord de subvention ou tout autre organisme financeur.

Fin de la séance à 21 h 30